



Aux agents de police de l'Ontario.

J'ai été saisi(e), en ma qualité de juge de paix de la province de l'Ontario, de renseignements donnés sous serment

par _____

(nom et prénoms en caractères d'imprimerie de la personne qui donne les renseignements)

de/du _____

(adresse de la personne qui donne les renseignements)

à l'égard de _____

(nom et prénoms ou autre description, en caractères d'imprimerie, de la personne à examiner)

de/du _____

(adresse personnelle, si elle est connue)

IL FAUT REMPLIR LA PARTIE A OU LA PARTIE B.

PARTIE A – PARAGRAPHE 16 (1)

J'ai été saisi(e) de renseignements selon lesquels cette personne :

- a menacé ou tenté de s'infliger des lésions corporelles ou menace ou tente de le faire;
- s'est comportée ou se comporte avec violence envers une autre personne ou de manière à lui faire craindre qu'elle lui causera des lésions corporelles;
- a fait ou fait preuve de son incapacité de prendre soin d'elle-même.

En outre, j'ai des motifs valables de croire, sur la foi des renseignements qui m'ont été donnés, que cette personne souffre selon toute apparence d'un trouble mental d'une nature ou d'un caractère qui aura probablement l'une des conséquences suivantes :

- elle s'infligera des lésions corporelles graves;
- elle infligera des lésions corporelles graves à une autre personne;
- elle subira un affaiblissement physique grave.

PARTIE B – PARAGRAPHE 16 (1.1)

J'ai été saisi(e) de renseignements selon lesquels cette personne :

- a) d'une part, a déjà reçu un traitement pour des troubles mentaux continus ou récidivants qui, lorsqu'ils ne sont pas traités, sont d'une nature ou d'un caractère qui aura probablement comme conséquence qu'elle s'infligera ou infligera à une autre personne des lésions corporelles graves ou qu'elle subira une détérioration mentale ou physique importante ou un affaiblissement physique grave;
- b) d'autre part, a connu une amélioration sur le plan clinique de son état par suite du traitement.

En outre, j'ai des motifs valables de croire, sur la foi des renseignements qui m'ont été donnés, que cette personne :

- c) souffre, selon toute apparence, du même trouble mental que celui pour lequel elle a déjà été traitée ou d'un trouble mental semblable;

PARTIE B – continue

d) étant donné ses antécédents de troubles mentaux et son état mental ou physique actuel, risque probablement :

- de s'infliger des lésions corporelles graves,
- d'infliger des lésions corporelles graves à une autre personne,
- de subir une détérioration mentale ou physique importante,
- de subir un affaiblissement physique grave;

e) est, selon toute apparence, incapable, au sens de la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*, de consentir à son traitement dans un établissement psychiatrique et que le consentement de son mandataire spécial a été obtenu.

Je vous ordonne, à tous et à chacun, d'amener ladite personne sous garde et sans délai dans un endroit approprié pour qu'un médecin l'examine.

(date de la signature)

(municipalité où l'ordonnance a été signée)

(signature du juge de paix)

(nom du juge de paix en caractères d'imprimerie)

